

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/12/Add.6

19 septembre 1995

(95-2723)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

Addendum

Norvège

Le présent addendum contient une communication, datée du 14 septembre 1995, que la Mission permanente de la Norvège a fait parvenir au Secrétariat pour donner suite à la demande adressée par le Conseil des ADPIC aux pays développés Membres, comme convenu à sa réunion du 24 mai 1995 (IP/C/M/2, paragraphe 53), afin qu'ils fournissent des renseignements sur leurs programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC.

Suite à la demande que le Conseil des ADPIC est convenu, à sa réunion du 24 mai 1995, d'adresser aux pays développés Membres afin qu'ils décrivent leurs programmes d'assistance technique qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'actuellement la Norvège ne mène pas directement d'activité de ce type, ni dans des pays en développement ni dans des pays en transition. Pour ce qui est des activités connexes, il convient de mentionner que la Norvège a offert des bourses, dans le cadre de l'OMPI, à des ressortissants du Botswana et qu'elle a participé récemment à divers projets concernant les droits de propriété intellectuelle dans les républiques baltes, en partie en coopération avec les autres pays nordiques.